



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 1^{er} février 2011 (07.02)
(OR. en)**

5536/11

**Dossier interinstitutionnel:
2008/0250 (AVC)**

**ACP 11
WTO 18
COASI 6
RELEX 45**

NOTE POINT "I/A"

du:	Secrétariat général
au:	Comité des représentants permanents / Conseil
n° doc. préc.	5875/10
n° prop. Cion:	5001/09 - COM(2008) 857 final
Objet:	Projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part - Adoption

1. Le 13 juillet 2009, le Conseil a adopté une décision relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part¹. L'accord a été signé avec la Papouasie - Nouvelle-Guinée le 30 juillet 2009 et avec la République des Îles Fidji le 11 décembre 2009.
2. Le 16 décembre 2008, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord².
3. Le 16 février 2010, le Conseil a décidé de transmettre au Parlement européen, pour approbation, le projet de décision relative à la conclusion de l'accord³, ainsi que le texte de l'accord⁴.

¹ JO L 272 du 16.10.2009, p.1.

² Doc. 5001/09.

³ Doc. 5078/10.

⁴ Doc. 5558/2/09 REV 2.

4. Le 19 janvier 2011, le Parlement européen a approuvé la conclusion de l'accord⁵.
5. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à recommander au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, la décision relative à la conclusion de l'accord, telle qu'elle figure dans le document 5078/10 ACP 2 WTO 2 COASI 4 RELEX 8 + COR 1.

⁵ Doc. P7_TA(2011)0012.